

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
721-3-9

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1994-12

Amendement 1

Classification des conditions d'environnement

Partie 3:

Classification des groupements des agents
d'environnement et de leurs sévérités –
Section 9: Microclimats à l'intérieur des produits

Amendment 1

Classification of environmental conditions

Part 3:

Classification of groups of environmental
parameters and their severities –
Section 9: Microclimates inside products

© CEI 1994 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

Publication 721-3-9 de la CEI
(Première édition - 1994)
Amendement 1 (1994)

Classification des conditions
d'environnement

Partie 3: Classification des groupements des agents
d'environnement et de leurs sévérités –
Section 9: Microclimats intérieurs des produits

IEC Publication 721-3-9
(First edition - 1994)
Amendment 1 (1994)

Classification of environmental conditions

Part 3: Classification of groups of environmental
parameters and their severities –
Section 9: Microclimates inside products

C O R R I G E N D U M 1

Page 2

AVANT-PROPOS

Dans le tableau, sous Rapport de vote,
au lieu de

75(BC)217

lire

75/225/RVD

Page 3

FOREWORD

In the table, under Report on voting,
instead of

75(CO)217

read

75/225/RVD

IECNORM.COM : Click to view the full PDF of IEC 60721-3-9:1993/AMD1:1994

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 75 de la CEI: Classification des conditions d'environnement

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
75(BC)106	75(BC)217

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 10

Tableau 1 – Rubrique b): «Humidité relative de l'air limitée»

Pour la classe Y2, en colonne «Sévérité», introduire le chiffre 75.

Page 12

Exemple 2, troisième ligne

Remplacer «Haute ... » par «Classe de la haute ... »

Exemple 3

Les corrections ne concernent que le texte anglais.

Page 14

Annexe A

Article A.1

Remplacer, au quatrième tiret (alinéa commençant par «Déplacer»), «où l'humidité absolue de l'air est constante» par «de constante humidité absolue de l'air».

Page 18

Figure A.1

Remplacer «Y2» par «Y3», dans l'explication du milieu sur la ligne correspondant à 50 %.

Remplacer «réchauffages» par «chauffages» dans l'explication inférieure sur la ligne correspondant à 10 %.